

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal d'Albertville, tenue le 14 janvier 2025 à 20h00, à l'édifice municipal d'Albertville, à la salle communautaire, sous la présidence du maire, M. Martin Landry

SONT PRÉSENTS:           MESDAMES :       DENISE DESMARAIS, JENNYFER RUEL ET GILBERTE POTVIN

SONT ABSENTS:           MADAME :         GÉRALDINE CHRÉTIEN  
                                  MONSIEUR :       JACQUES JONCAS

AINSI QUE MME MÉLISSA HÉBERT, DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Après déclaration du quorum, le maire déclare la session ouverte.

**01-01-2025 : LECTURE ET ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté.

Vote pour : 3   Vote contre : 0

1.       Vérification du quorum et ouverture
2.       Lecture et adoption de l'ordre du jour
3.       Adoption des procès-verbaux du 2 décembre et ceux du 18 décembre 2024
4.       Adoption des factures et transferts budgétaires
5.       Correspondances
6.       Résiliation de l'appel d'offres pour les travaux de réfection de la tête de puit d'eau potable
7.       Réception définitive des travaux de pavage 2023 de Pavages des Monts
8.       Adoption règlement 2024-07 de taxation et tarification 2025
9.       Mandat au service de génie de la MRC de la Matapédia pour les appels d'offres regroupés pour l'entretien de voirie 2025
10.      Affaires nouvelles
- 10.1    Modification du calendrier des séances
11.      Période de question
12.      Levée de l'assemblée

**02-01-2025 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 DÉCEMBRE ET CEUX DU 18 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 2 décembre 2024.

Vote pour : 3   Vote contre : 0

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 18 décembre 2024 concernant le budget et le plan triennal.

Vote pour : 3   Vote contre : 0

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 18 décembre 2024 concernant le projet de règlement de taxation.

Vote pour : 3   Vote contre : 0

**03-01-2025 : ADOPTION DES FACTURES**

Il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Vote pour : 3 Vote contre : 0

<b>FACTURES PAYÉES</b>		
<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>\$ taxes incluses</b>
Bell Mobilité	Cellulaire	48.32 \$
Hydro-Québec	Éclairage	232.74 \$
<b>TOTAL</b>		<b>281.06 \$</b>

<b>FACTURES À PAYER</b>		
<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>\$ taxes incluses</b>
ADMQ	Cotisation 2025	577.17 \$
Amérik Innovation	Inspection et rapport église	4 857.69 \$
Bell Média	Vœux des fêtes	373.67 \$
Bell Mobilité	Cellulaire janvier	48.34 \$
Boutique du travailleur	Fer	24.95 \$
Buropro	Copies mensuelles novembre et décembre	90.78 \$
Cain Lamarre	Constats d'infraction	776.08 \$
CarQuest	Mèche, meule, peinture, vis, écrou, gants, fil, huile	251.34 \$
Centre du Camion JL	Livret inspection et valve Western	40.11 \$
Code Ducharme	Mise à jour Code Civil et Organisation territoires municipaux	159.29 \$
Ferme Therval	Location tracteur décembre et janvier	9 049.04 \$
FQM Assurances	Assurances 2025	18 484.22 \$
FQM Services	Logiciel CIM 2025	4 817.45 \$
Garage Coop Albertville	Essence camionnette	281.95 \$
Garage Denis Sheehy	Réparation panneau arrière camionnette	488.64 \$
GLS	Envoi 2 mises en demeure	46.60 \$
H2Lab	Eaux usées	107.28 \$
Jennifer Gosselin	Entretiens supplémentaires soirée du Club Motoneige et fête de Noël	160.00 \$
Lamarre Industriel	Location bouteilles oxygène et acétylène	218.45 \$
Lee Conciergerie	Entretien décembre	185.41 \$
Lettrage Allard	3 Affiches Garage, bibliothèque, bureau	707.10 \$
Librairie d'Amqui	Cartables (2 refacturés), papiers, stylo, gomme	272.73 \$
Mario Lavoie	Municipalisation Érables, Hérons et Rang 2 Nord oct-déc	1 298.50 \$
Matrec	Ajustement diesel novembre et cueillette nov-déc	5 991.74 \$
Mécano-Mobile	Modification pour adapter le nouveau tracteur avec la souffleuse	36.82 \$
Médial Services Conseils	Mutuelle janvier à juin 2025	326.06 \$
MRC Matapédia	Eau potable, contrôle sol Matalik, ponceaux Rangs 5 et 7 sud, suivi et coordination, eaux usées, honoraires Matalik, mise à jour évaluation	10 440.46 \$
Pavages des Monts	Libération retenue 5% pavage 2023	14 401.89 \$
Petite caisse	Fête de Noël	162.50 \$
Premier-Tech	Entretien 6 Écoflos	925.08 \$
Propulses Énergie	Diésel	8 364.65 \$
Protection Garvex	Centrale surveillance 2025	344.24 \$
Remises provinciales et fédérales	déc-24	6 760.34 \$

Robitaille Équipement	Lame, couteau pour gratte Western	1 167.00 \$
Service Agricole	Installation souffleuse sur tracteur	4 408.90 \$
Service traiteur Francine Bérubé	Goûter de Noël	588.60 \$
Unoria	Pièces souffleuse et porte de garage, bac de rangement	182.20 \$
Visa	Fournitures et cadeaux fêtes de Noël, rouleaux de timbres, article nettoyage, publipostage calendrier collecte	356.82 \$
<b>TOTAL</b>		<b>97 774.09 \$</b>

Je soussignée, Mme Mélissa Hébert, directrice générale et greffière-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés. En foi, je donne le présent certificat.

Ainsi que les transferts budgétaires suivants soient acceptés :

DE	MONTANT	À	MONTANT
02-110-00-221 RRQ Élus municipaux	181\$	02-110-00-241 FSS Élus municipaux	181\$
02-130-00-262 RQAP Administration	29\$	02-130-00-242 FSS Administration	29\$
02-130-00-262 A-E Administration	34\$	02-130-00-252 CSST Administration	34\$
02-130-00-453 Service de génie	575\$	02-130-00-412 Services juridiques	183\$
		02-130-00-414 Administration et informatique	153\$
		02-130-00-527 Ent. Ameublement et équip. bureau	239\$
02-220-00-422 Service technique incendie	938\$	02-150-00-951 Quote-part évaluation	938\$
02-190-00-412 Services juridiques	222\$	02-290-00-412 Services juridiques	222\$
02-330-00-141 Salaires	2093\$	02-320-00-453 Service de génie	1444\$
		02-320-00-455 Immatriculation	135\$
		02-320-00-525 Entretien véhicule	514\$
02-330-00-631 Essence et carburant diesel	6603\$	02-320-00-516 Location équipement	135\$
		02-330-00-525 Entretien véhicule	755\$
		02-330-00-526 Entretien équipement	3670\$
		02-330-00-622 Sel, calcium	591\$
		02-330-00-622-01 Sel, calcium contrat hiver	1271\$
		02-330-00-640 Pièces et accessoires	181\$
02-452-10-446 Contrat matières recyclables	11\$	02-452-10-951 Quote-part matières recyclables	11\$

02-452-30-446 Contrat matières organiques	25\$	02-452-35-951 Quote-part matières organiques	25\$
02-590-00-675 Matériel défibrillateur	23\$	02-590-10-959 Démarche MADA	23\$
03-410-10-000 Excédent non affecté	8 000\$	02-621-00-996 Aide financière entreprise privée	8 000\$
02-701-20-141 Salaire Centre comm.	31\$	02-701-20-660 Articles de nettoyage	31\$
02-702-30-670 Fourniture, livres bibliothèque	215\$	02-702-30-522 Entretien bibliothèque	215\$

#### **04-01-2025 : CORRESPONDANCES**

La greffière-trésorière dépose la correspondance.

#### **05-01-2025: RÉSILIATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA TÊTE DE PUIT D'EAU POTABLE**

Considérant que nous avons fait un appel d'offres pour les travaux de réfection de la tête de puit d'eau potable;

Considérant que nous avons reçu une seule soumission d'Entreprises Michaud au montant de 99 852.84\$ taxes incluses;

Considérant que cette soumission est près du double de l'estimation faite par le Service de génie de la MRC de la Matapédia;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement :

1. D'annuler le présent appel d'offres
2. De refaire un appel d'offres au printemps pour la réalisation des travaux à l'automne 2025

Vote pour : 3 Vote contre : 0

#### **06-01-2025 : RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX DE PAVAGE 2023 DE PAVAGES DES MONTS**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement d'effectuer le paiement de facture de Les Pavages des Monts, selon le décompte #3 et la réception définitive pour les travaux pavage du Rang 5 Nord au montant de 14 401.89\$ (taxes incluses) pour la libération de la retenue de 5% des travaux effectués en 2023.

Vote pour : 3 Vote contre : 0

#### **07-01-2025 : ADOPTION RÈGLEMENT 2024-07 DE TAXATION ET TARIFICATION 2025**

ATTENDU que les articles 252, 263 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettent au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables au paiement;

ATTENDU que le Conseil de la Municipalité d'Alberville a pris connaissance des prévisions budgétaires 2025 et qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

ATTENDU qu'un avis de motion de ce règlement a été donné à la séance extraordinaire du 18 décembre 2024;

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 18 décembre 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que le règlement no 2024-07 soit adopté et que le Conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit.

Vote pour : 3 Vote contre : 0

**RÈGLEMENT NO 2024-07**  
**AYANT POUR OBJET DE FIXER LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, INCENDIE, SÉCURITÉ CIVILE, SURETÉ DU QUÉBEC AINSI QUE LES TARIFICATIONS POUR LES SERVICES D'ÉGOUTS ET DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le présent règlement abroge la règlement 2023-13 concernant l'adoption de la taxation et de la tarification de l'année antérieure.

**ARTICLE 1:** Les taux de taxes et de tarifs énumérés ci-après s'appliquent pour l'année fiscale 2025.

**ARTICLE 2:** Le taux de la taxe foncière générale est fixé à \$1.10 du cent dollar d'évaluation pour l'année 2025 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2025.

**ARTICLE 3:** Le tarif de compensation pour l'entretien du réseau d'égouts est fixé à :

<b>Logement ou terrain desservi</b>	<b>355.50</b>
<b>Commerce</b>	<b>711.00</b>

**ARTICLE 4:** Le tarif de compensation pour l'infrastructure du réseau d'égouts est fixé à :

<b>Logement ou terrain desservi</b>	<b>219.00</b>
<b>Commerce</b>	<b>438.00</b>

**ARTICLE 5:** Le tarif de compensation pour la collecte des matières résiduelles est fixé à :

<b>Tarif unique</b>	<b>280.91 par logement/local</b>
---------------------	----------------------------------

Selon les modalités du règlement dûment en vigueur.

**ARTICLE 6:** Les tarifs pour l'achat des bacs pour la collecte des ordures (vert), de la récupération (bleu) ainsi que les putrescibles (brun) sont fixés selon le prix réel payé par la municipalité.

**ARTICLE 7:** La tarification incendie, sécurité civile et Sureté du Québec est fixée au taux de \$0.1316 du cent dollar d'évaluation pour l'année 2025 conformément au rôle d'évaluation en vigueur au 1er janvier 2025.

**ARTICLE 8:** Le taux d'intérêt pour tous les comptes dus à la Municipalité est fixé à 18 % par année pour l'exercice financier 2025.

**ARTICLE 9 :** Tout immeuble ayant accès au service de collecte des matières résiduelles se verra imposer la tarification. Tout immeuble étant catégorisé abri ou camp forestier n'est sujet à aucune taxe de services.

**ARTICLE 10 :** Le nombre de versements pour l'impôt foncier et les tarifications sera de 6, aux dates suivantes :

1 <sup>er</sup> mars	1 <sup>er</sup> août
1 <sup>er</sup> avril	1 <sup>er</sup> octobre
1 <sup>er</sup> juin	1 <sup>er</sup> décembre

Tout compte de taxes inférieur ou égal à 200 \$ est payable en totalité à la date d'échéance du 1er versement, soit le 1<sup>er</sup> mars 2025.

**ARTICLE 11 :** Les prescriptions d'exigibilité des taxes municipales s'appliquent également à la taxation supplémentaire ou complémentaire, en y apportant les adaptations nécessaires.

**ARTICLE 12 :** Le Conseil décrète que lorsqu'un contribuable débiteur est en défaut d'effectuer un versement de ses taxes municipales, les intérêts ne sont imposés que sur le versement échu et le délai de prescription applicable commence à courir à la date d'échéance du versement.

**ARTICLE 13 :** Ce présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**08-01-2025 : MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA POUR LES APPELS D'OFFRES REGROUPÉS POUR L'ENTRETIEN DE VOIRIE 2025**

Considérant que la municipalité d'Albertville doit effectuer des travaux d'entretien sur son réseau routier;

Considérant que la procédure d'appels d'offres regroupés permet d'obtenir de meilleurs prix, des meilleures dates de réalisation et de faciliter la coordination des travaux;

Considérant que la municipalité d'Albertville désire être incluse dans l'appel ou les appels d'offres regroupés des travaux suivants :

- Travaux de lignage
- Scellement de fissures
- Rapiéçage

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité d'Albertville ne pourra pas se retirer de l'appel ou des appels d'offres sous prétexte que le prix soumis par le plus bas soumissionnaire n'est pas avantageux pour elle;

Considérant qu'à la suite de l'ouverture des soumissions, la municipalité d'Albertville pourra se retirer de l'appel ou des appels d'offres si le prix soumis par le soumissionnaire dépasse de 15 % l'estimation du coût de ses travaux;

Considérant qu'un employé municipal des travaux publics de la municipalité assurera la surveillance des travaux;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement de :

1. Mandater le service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin qu'il prépare le devis d'appels d'offres regroupés concernant les travaux d'entretien de la voirie;
2. Autoriser le lancement des appels d'offres regroupés;
3. Autoriser le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia à effectuer la coordination des travaux d'entretien et les vérifications techniques (approbation des matériaux).

Vote pour : 3 Vote contre : 0

**AFFAIRES NOUVELLES**

**09-01-2025 : MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES**

Considérant qu'il est incertain d'avoir quorum à la séance du 3 février 2025;

Par conséquent, il est proposé par Mme Jennyfer Ruel, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement de reporter la séance du 3 février au 10 février 2025

Vote pour : 3 Vote contre : 0

**10-01-2025 : PÉRIODE DE QUESTION**

Une question concernant l'augmentation de l'évaluation 2025 ainsi que le taux de taxation.

**11-01-2025: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Jennyfer Ruel et résolu unanimement de lever la séance à 20h22.

Vote pour : 3 Vote contre : 0

---

Martin Landry  
Maire

---

Mélissa Hébert  
Directrice générale/greffière-trésorière

Je, Martin Landry, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.